Image not found or type unknown

Bout de parcelle à l'Etat pour futur achat maison

Par **Mary13**, le **17/10/2014** à **05:49**

Bonjour,

Nous avons eu un coup de coeur pour une maison.
Au fond du jardin, il y a une dépendance de 30m2, carrelée, isolée mais qui à la base, est un abri de jardin.
De plus, les propriétaires actuels ont fait de leur garage une cuisine (de l'exterieur, la porte du garage est toujours présente).
A priori cela n'est pas déclaré mais l'agent immobilier nous certifie que c'etait il y a plus de 18 ans et que nous n'aurons pas de pb... .

En allant consulter le cadastre, la personne m'a précisé qu' un bout de la parcelle où se situe la dépendance appartient à l'Etat... .
Certes je ne pense pas que l'Etat fera quelquechose de cette partie de la parcelle mais cela nous dérange.
De plus, elle m'indique que la veille, une personne d'une agence immobilière est venue se renseigner pour ce bien précisèment et cette dépendance....
La maison est en exclusivité dans cette agence donc je pense que ce sont bien eux!

Personne ne nous a encore rien dit et c'est cela qui nous gêne le plus, surtout que l'agent insiste pour une date de compromis.

Samedi nous allons effectuer une contre-visite et avons demandé à voir les diagnostics.
Nous allons voir si l'agent nous en parle ou pas mais nous allons le faire si rien de sa part...

Qu'en pensez-vous svp? Pouvons nous faire baisser le prix dans ce cas? (Même si je pense qu'ils ne le feront pas et qu'elle sera de toutes façons vendue rapidement...).

Merci beaucoup pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés